

# Contrat de location Kick Photobooth

Les Productions Kickside | www.kickphotobooth.ca  
418.712.1987 | kickbooth@productionskickside.ca

Le contrat suivant et ses termes établiront un accord entre  
**Les Productions Kickside / Kick Photobooth (Fournisseur)**  
et  
\_\_\_\_\_ (**Client**),

pour les services du miroir photo tactile Kick Photobooth pour un événement se déroulant le \_\_\_\_\_,  
à partir de \_\_\_\_\_ jusqu'à \_\_\_\_\_  
avec un temps requis additionnel pour l'installation, le nettoyage et le démontage selon les besoins. Ce contrat écrit énonce l'intention complète et écrite des deux parties et remplace tous les autres accords écrits et / ou oraux entre les parties.

## PÉRIODE DE SERVICE

La période de service (date et heure) sera confirmée par e-mail. Le fournisseur s'engage à ce que le photomaton soit opérationnel pendant un minimum de 80% du temps pendant cette période. Occasionnellement, les opérations peuvent devoir être interrompues pour l'entretien de la cabine photo (changement de papier photo, réglage de l'appareil photo, réglage de l'éclairage, réglage de l'imprimante, etc.).

## PAIEMENT

Un dépôt non remboursable de 200 \$ CAD est dû à la signature de ce contrat en espèces, virement interac, chèque ou par carte de crédit (*Visa, Mastercard, American Express*), sauf accord contraire par e-mail. Le montant restant est dû **7 jours avant l'événement** du client, sauf accord contraire par e-mail. Si l'événement est réservé dans les 14 jours de la date de l'événement, le paiement intégral est dû à la signature du présent contrat, sauf accord contraire par e-mail. **La date sera réservée une fois le contrat signé et l'acompte ou le solde complet reçus.** Le fournisseur enverra un e-mail de confirmation de la réception du contrat et de tous les dépôts et paiements au client.

## ACCÈS, ESPACE ET ALIMENTATION DU PHOTOBOOTH

Le client organisera un espace approprié pour le photomaton sur le lieu de l'événement. Le photomaton nécessite une surface au sol sèche et plane d'au moins **3m x 3m x 3m**. Le client est responsable de la disponibilité de l'électricité pour le photomaton. La cabine photo nécessite une prise de 120 V d'une source d'alimentation fiable à moins de 6 mètres (le long d'un mur) de la zone d'installation. Le circuit doit être libre de toutes les autres charges connectées. Tout retard dans l'exécution ou tout dommage au matériel de la cabine photo dû à une alimentation électrique inadéquate est à la charge du Client.

## MODIFICATIONS DE DATES ET ANNULATIONS

Toute demande de changement de date doit être faite par écrit au moins trente jours avant la date initiale de l'événement. Le changement est soumis à la disponibilité du photomaton et à la réception d'un nouveau contrat de service. S'il n'y a pas de disponibilité pour l'autre date, le dépôt sera perdu. Aucun remboursement du dépôt pour toute annulation survenant moins de trente jours avant la date de l'événement.

## STATIONNEMENT

Le client doit fournir un stationnement pour le véhicule du fournisseur lors de l'événement du client. L'espace pour une remorque fermée de 5' x 8' est également à prévoir.

#### TEMPS ADDITIONNEL / AJOUTS

Le calendrier des événements et la méthodologie choisie sont conçus pour atteindre les objectifs et les souhaits du client d'une manière appréciée par toutes les parties. Le client et le fournisseur conviennent qu'une bonne coopération et une ponctualité sont donc essentielles à cet effet. Les services commencent à l'heure de début prévue. Du temps supplémentaire peut être demandé à un taux horaire, facturé sur demande.

#### DOMMAGES À L'ÉQUIPEMENT DU FOURNISSEUR

Le client reconnaît qu'il (le client) sera responsable de tout dommage ou perte à l'équipement du fournisseur causé par toute utilisation abusive de l'équipement du fournisseur par le client ou les invités du client (invités ou non) ou par tout vol ou catastrophe (y compris des actes de force majeure, mais sans s'y limiter incendie, inondation ou tremblement de terre).

Le client reconnaît que le fournisseur a le droit de refuser le service aux invités du client (invités ou non) pour une mauvaise utilisation, des photos inappropriées ou un comportement indiscipliné qui peut ou non entraîner des dommages à l'équipement du fournisseur.

#### REFUS DE SERVICE / INTERRUPTION DE SERVICE

Le fournisseur et ses préposés au photomaton (techniciens-animateurs) se réservent le droit de refuser immédiatement le service, de faire les bagages et / ou de quitter le lieu sans remboursement en raison de l'un des événements suivants:

- (a) Le fournisseur et / ou ses agents sont harcelés, menacés, agressés ou maltraités par des invités (invités ou non) ou des clients du site
- (b) Le matériel est endommagé par des invités (invités ou non) ou des clients du lieu

#### SERVICES EXTÉRIEURS

Nous autorisons les services pour nos clients qui optent pour un événement en plein air. Cependant, les exigences supplémentaires doivent être remplies:

- (a) L'installation du photomaton doit se trouver dans une zone parfaitement sèche, y compris en cas de force majeure telle qu'une tempête, une inondation ou dans une zone éloignée pour éviter les dommages causés par le feu
- (b) La zone doit être pavée de niveau ou herbeuse (même herbe et pas de boue ou de saleté)
- (c) La zone doit être protégée des extrêmes de vent, de chaleur et de froid, et / ou de la lumière directe du soleil
- (d) La zone ne doit pas être trop sombre pour garantir la qualité des photographies

Les services extérieurs doivent répondre à ces exigences supplémentaires pour assurer la sécurité des équipements du fournisseur ainsi que la qualité des services pour le client et ses invités. Si ces spécifications ne sont pas respectées, le fournisseur peut ne pas être en mesure de fonctionner. Si les conditions changent pendant un événement, le fournisseur peut devoir faire ses valises et partir. Si tel est le cas, aucun remboursement ne sera effectué.

#### ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

Le fournisseur et ses agents se réservent le droit d'appliquer une politique « Enfants de moins de 12 ans » afin d'assurer la sécurité de l'équipement du photomaton ainsi que la sécurité des invités (invités ou non) et des

autres clients du lieu. Cette politique exige que les enfants de moins de 12 ans soient accompagnés d'un adulte à proximité ou dans la zone du photomaton. L'adulte n'a pas besoin d'être sur la photo avec l'enfant ou les enfants mais doit être présent à titre de supervision.

## INDEMNITÉ

Le client accepte et comprend ce qui suit:

- (a) Le client indemniser le fournisseur contre toute responsabilité liée à l'événement du client pendant ou après l'événement du client. Le client indemniser le fournisseur à partir du moment du service et dans le futur, contre toute responsabilité associée au client ou à l'événement du client.
- (b) Le client indemniser le fournisseur contre toute responsabilité associée à l'utilisation de photos prises dans le photomaton, ses représentants, employés ou affiliés lors de l'événement du client.

## LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Dans le cas peu probable d'une urgence médicale grave, naturelle ou autre, il pourrait être nécessaire pour le fournisseur de remplacer un autre employé. Le fournisseur fera tout son possible pour obtenir un remplaçant pour l'événement. Si la situation devait se produire et qu'aucun remplaçant approprié n'est trouvé, la responsabilité et la responsabilité sont limitées au retour de tous les paiements, y compris le dépôt initial.

## LIBÉRATION

Le client donne au fournisseur le droit d'utiliser les photographies et vidéos de l'événement du client sous toutes les formes et de toutes les manières, y compris, mais sans s'y limiter, la page de portefeuille et / ou le site Web du fournisseur.

Option de libération du modèle, veuillez cocher une case.

- OUI, J'accepte la libération ci-dessous.  NON, je n'accepte PAS la libération ci-dessous.

Nous réalisons que certains de nos clients ainsi que d'autres souhaitent que les photos restent privées, c'est pourquoi nous avons l'option ci-dessus. Nous aimerions utiliser vos photos sur notre site Web ou nos médias sociaux, mais nous comprenons votre confidentialité.

Le client accepte et comprend ce qui suit: Tous les invités utilisant le photomaton donnent par la présente à Kick Photobooth le droit et l'autorisation de droits d'auteur et d'utilisation, des portraits photographiques ou des images de tout utilisateur du photomaton qui peuvent être inclus intacts ou en partie, réalisés par le biais de tout et tous les médias maintenant ou par la suite connus pour l'illustration, l'art, la promotion, la publicité, le commerce ou à toute autre fin. En outre, le Client accepte par la présente de dégager et de décharger Kick Photobooth de toute responsabilité qui pourrait survenir ou être produite lors de la prise de ladite photo ou de tout traitement ultérieur de celle-ci, ainsi que de toute publication de celle-ci, y compris, sans limitation, toute réclamation pour diffamation ou invasion. de la vie privée.

## BONNE FOI ET ÉQUITÉ

En cas de litige, réclamation, question ou désaccord découlant de ou lié à cet accord ou à sa violation, les parties aux présentes feront de leur mieux pour régler le différend, la réclamation, la question ou le désaccord. À cet effet, ils se consulteront et négocieront de bonne foi et, reconnaissant leurs intérêts mutuels, s'efforceront de parvenir à une solution juste et équitable satisfaisant les deux parties. S'ils ne parviennent pas à une telle solution dans un délai de 30 jours, sur notification de l'une ou l'autre des parties à l'autre, tous les différends, réclamations, questions ou différends seront finalement réglés par un arbitrage administré par l'Institut de règlement extrajudiciaire des différends du Canada (ADRIC) conformément aux dispositions de son Règlement d'arbitrage ADRIC.

## ARBITRAGE

Tout différend, controverse ou réclamation découlant de, lié à ou en relation avec cet accord, y compris toute question concernant son existence, sa validité ou sa résiliation, sera renvoyé et finalement résolu par arbitrage administré par l'Institut de règlement extrajudiciaire des différends du Canada (ADRIC). L'arbitrage se déroulera à Québec conformément aux Règles d'arbitrage ADRIC en vigueur au moment où le différend est soumis à ADRIC (les Règles). Les termes des règles sont par les présentes réputés intégrés dans cet accord. Cette clause survivra à la résiliation de cet accord.

**Initiales du client reconnaissant la bonne foi et les clauses d'arbitrage:** \_\_\_\_\_

**Initiales ici**

## CONDITIONS DIVERSES

Si une disposition de ces conditions est illégale, nulle ou pour une raison quelconque inapplicable en vertu du droit des contrats, cette disposition, ou une partie de celle-ci, sera réputée distincte du reste du présent contrat et n'affectera pas la validité et l'applicabilité de tout autre provisions, ou des parties de celles-ci. Il s'agit de l'intégralité de l'accord entre le fournisseur et le client relatif à l'objet des présentes et ne doit être modifié que par écrit, signé par les deux parties. En cas de conflit entre les parties, le Client s'engage à résoudre tout argument par arbitrage. Aux fins de cet accord, l'e-mail sera considéré comme écrit mais ne constituera pas un accord contraignant sans cet accord en place.

Dans le cas où le fournisseur ne serait pas en mesure de fournir un photomaton fonctionnel pendant au moins 80% de la période de service, le client sera remboursé d'un montant au prorata du montant du service reçu. Si l'imprimante ne parvient pas à imprimer les photos sur place pendant toute la durée de l'événement, le fournisseur effectuera un remboursement partiel. Le fournisseur sera autorisé à fournir un lien Web au client sur lequel ses invités pourront se connecter pour télécharger les fichiers numériques pour leur propre usage. Le fournisseur imprimera 1 jeu de copies des photos de l'événement et le fournira au client après l'événement, si l'imprimante tombe en panne.

## AMENDEMENTS

Ce contrat a été librement négocié et doit être reconnu comme l'intégralité de l'accord, et seuls les changements ou modifications spécifiquement placés par écrit, joints, signés et datés par le client et le fournisseur au moment de la signature du présent contrat seront reconnus comme avenants à ce contrat.

///